



SOMMAIRE

Les priorités nationales de la rentrée scolaire 2022	3
La rentrée scolaire 2022 dans l'académie d'Aix-Marseille	
Chiffres clés	
Le nouveau projet d'académie 2022-2025	
Les moyens supplémentaires à la rentrée 2022	
LES PRINCIPALES PRIORITÉS ACADÉMIQUES	
ÉCOUTER, DIALOGUER, CONSTRUIRE : UNE MÉTHODE	
NOUVELLE	7
École du futur, Marseille en grand	8
RECONNAITRE ET VALORISER LES PERSONNELS	
DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
Recrutement des personnels de l'académie	12
INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE	
Les savoir fondamentaux	16
L'enseignement des mathématiques	47
dans le tronc commun	
La voie professionnelle	1/
FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR	19
La lutte contre le harcèlement, programme pHARe	
et cyber harcèlement	20
Enseignement du provençal dans l'académie	
LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS	23
L'école inclusive	24
Les internats d'excellence	25

LES PRIORITÉS NATIONALES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

UNE ÉCOLE ENGAGÉE POUR L'EXCELLENCE, L'ÉGALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur **l'excellence**, **l'égalité** et le bien-être des objectifs majeurs.

Les grandes directions stratégiques du ministère s'expriment autour de plusieurs priorités comme :

- Lutter contre les inégalités sociales à l'école
- Renforcer les savoirs fondamentaux : le français maîtrise de la lecture et de l'écriture. Les mathématiques s'inscriront dans le tronc commun en classe de première, pour cette année, cet enseignement pourra être suivi à titre facultatif par ceux qui n'ont pas choisi la spécialité mathématique
- Préserver le bien-être des élèves à l'école
- Engager l'école sur la question écologique
- Réduire des écarts de niveaux en 6°, ouverture aux métiers et au monde professionnel et développement de la pratique sportive sur le temps périscolaire
- Valoriser la voie professionnelle et le suivi des parcours de formation

→ Pour en savoir plus :

www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-construisons-ensembleune-ecole-engagee-342475

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

CHIFFRES CLÉS

EFFECTIFS D'ÉLÈVES

(prévisionnels rentrée 2022 - public

257 113 élèves du premier degré

198052 élèves du second degré

dont **118 946** collégiens et **79 106** lycéens

9 209 Post-baccalauréat (STS et CPGE)

21968 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation

LES ENSEIGNANTS

Près de

38 478 enseignants

15 288 dans le premier degré (public) et 1 525 (privé)17 249 dans le second degré (public) et 4 416 (privé)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2444

écoles et établissements du second degré publics et privés :

1991 écoles (dont 1794 public)

280 collèges (dont 210 public)

173 lycées et Erea*

dont **54** lycées professionnels

^{*} Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LE NOUVEAU PROJET D'ACADÉMIE 2022-2025

(Joint à ce dossier de presse)

Depuis la rentrée 2017, **l'académie d'Aix-Marseille est organisée en vingt et un réseaux d'écoles et d'établissements appelés réseaux académiques.** Ces entités géographiques forment, dans leur unité et leur diversité, le socle du projet académique d'Aix-Marseille.

Les réseaux académiques prennent pour base essentielle le parcours des élèves sur un territoire tout au long de leur scolarité. Les écoles, collèges et lycées y sont liés par un projet pédagogique fédérateur.

Le projet académique d'Aix-Marseille recherche la meilleure adéquation entre les problématiques identifiées dans les projets de réseaux et les politiques et orientations nationales. Il structure et explicite les priorités de la politique éducative portée par l'académie d'Aix-Marseille autour de trois axes :

- Favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève
- Susciter l'ambition des élèves et développer leur ouverture au monde
- Améliorer le climat scolaire et la qualité de vie dans les écoles et les établissements pour mieux y réussir

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2022

Pour la rentrée 2022, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation de **211** postes d'enseignants (équivalent temps plein):

- 111 postes supplémentaires (ETP), dans le premier degré
- 100 postes supplémentaires (ETP), dans le second degré

Les moyens supplémentaires alloués vont consolider la politique en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale, de l'égalité territoriale et des personnels.

À ces moyens d'enseignement viennent s'ajouter 32 postes répartis comme suit :

- 1 emploi de personnel de direction dans la perspective de l'ouverture du collège de Lancon-de-Provence
- 11 emplois de conseillers principaux d'éducation (CPE)
- 3 emplois de personnels administratifs pour les établissements scolaires
- 10 postes administratifs pour les services académiques (Plan Marseille en grand)
- 5 postes de chefs de projets Service national universel (SNU)
- 2 postes dans la filière médico-sociale (1 poste d'infirmier et 1 poste d'assistant social)

Création de 300 nouveaux emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) à la rentrée 2022, portant le nombre total d'emplois d'AESH à 4231 pour cette rentrée scolaire.







Le Président de la République porte, avec le plan **« Marseille en grand »,** une ambition forte pour la jeunesse et pour l'Ecole.

Des moyens exceptionnels de l'Etat ont été débloqués pour permettre la rénovation des **174 écoles** marseillaises les plus dégradées. Une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN), co-pilotée par l'Etat et la municipalité a été créée afin de réaliser cet objectif.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité que l'innovation et l'autonomie soient au centre de la construction de l'école de demain. Une illustration de cette démarche est la mise en place, à Marseille, d'un réseau d'écoles innovantes.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES INNOVANTES

Le réseau des écoles innovantes est constitué de **59 écoles** dont 81 % sont en éducation prioritaire (dont 50 % dans les Quartiers nord). Elles développent des projets divers, notamment :

- Mathématiques et sciences
- · Langues vivantes et international
- Éducation Physique et Sportive
- Éducation au Développement Durable
- Arts et culture
- Espaces apprenants

L'ensemble des thématiques se rejoignent sur un triple objectif :

- Renforcer la réussite scolaire en améliorant les apprentissages fondamentaux
- Renforcer le bien-être de l'élève
- Renforcer le lien avec les parents et l'ensemble des acteurs locaux

630 enseignants et 11 000 élèves sont concernés.



Ces écoles bénéficieront de moyens dédiés qui s'ajouteront à la dotation initiale départementale, et qui permettront :

- d'offrir aux directeurs du temps supplémentaire pour piloter les projets;
- d'associer les enseignants à la conduite des projets ;
- de proposer des temps de formation spécifiques et organisés selon les demandes des équipes ;
- de mettre à la disposition des équipes des crédits pédagogiques au service de leurs projets.

Des partenaires nationaux (INSpé, CANOPÉ, laboratoires de recherche) et internationaux sont associés au développement des projets.

20 MICROSTRUCTURES POUR LES ÉLÈVES DÉCROCHEURS

Le plan « Marseille en grand » comporte également un volet second degré avec l'ouverture, à la rentrée 2022, de 20 microstructures supplémentaires.

Il s'agit d'un effort sans équivalent au niveau national.

L'objectif de ces microstructures est de proposer une solution de scolarisation à des jeunes décrocheurs ou décrochés de 14 à 25 ans en vue de l'obtention d'un diplôme et



de la poursuite d'études, en lycée ou dans le post-bac. 465 élèves pourront y être accueillis. Les moyens engagés par l'État sont considérables pour donner à ces jeunes une seconde chance et les accompagner vers la réussite.

Les établissements concernés sont les suivants : • Les collèges Germaine Tillion, Sylvain Menu, Thiers, Dumas, Versailles, Manet, Rosa Parks et Vallon des Pins, Puget et Barnier

- Les lycées professionnels Poinso-Chapuis, Caillié, La Calade, La Viste, Colbert, L'Estaque et La Floride
- Les lycées généraux et technologiques Perier, Daumier et Saint-Exupéry

L'opération « Marseille en grand » sera confortée durant l'année scolaire 2022-2023.

Elle a vocation à être un espace d'innovation dont certains éléments pourront être étendus au niveau national.







RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

L'académie d'Aix-Marseille fait appel depuis de nombreuses années à des agents contractuels pour suppléer à l'absence de professeurs titulaires dans des disciplines en tension ou des zones géographiques isolées.

Premier degré

Dans le premier degré, les agents contractuels représentent moins de 1 % des effectifs de professeurs des écoles. Les agents recrutés à cette rentrée scolaire sont expérimentés car ils étaient déjà en fonction l'année dernière.

Par ailleurs, l'académie a constitué des viviers de contractuels avant les vacances d'été pour faire face, le cas échéant, à des besoins complémentaires. Un enseignant sera ainsi dans chaque classe pour cette rentrée scolaire.

Second degré

Dans le second degré, les agents contractuels représentent 7,5 % des effectifs enseignants.

Pour cette rentrée scolaire, la très grande majorité des agents étaient déjà en poste l'année dernière dans l'académie et une cinquantaine de nouveaux agents contractuels ont été recrutés.

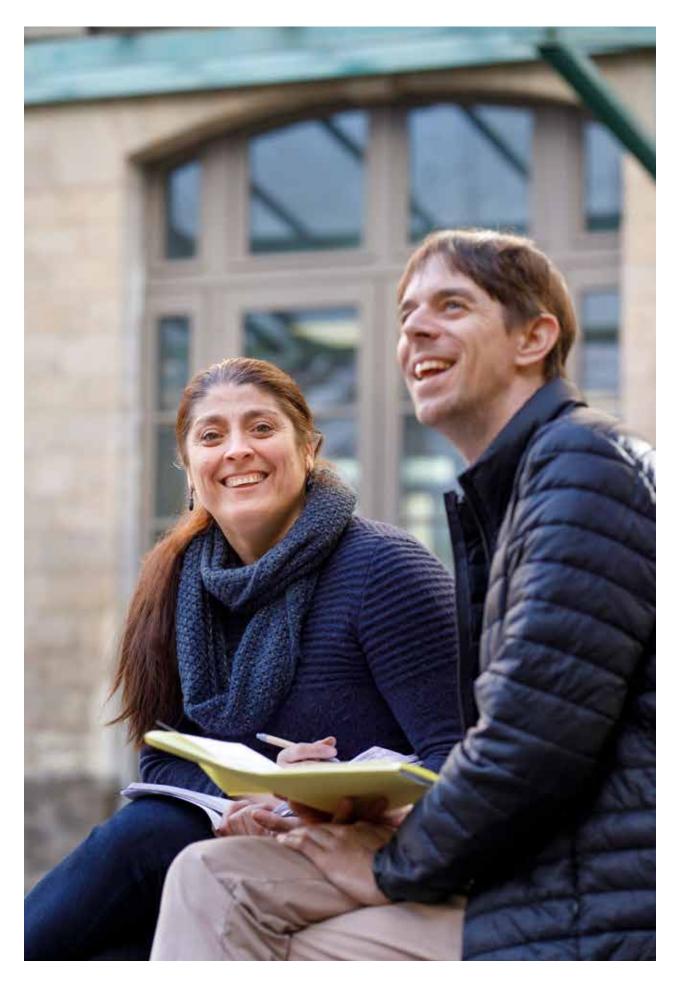
Un important travail d'anticipation des affectations, dans l'intérêt de l'organisation des personnels comme des établissements, a été conduit dès le mois de juillet. A quelques exceptions près, et dans des proportions bien moindres que les années précédentes, les besoins sont couverts dans l'ensemble des collèges et lycées. Des difficultés subsistent dans certaines disciplines professionnelles notamment. Les services académiques sont mobilisés, en lien avec Pôle emploi et

l'ensemble des acteurs de l'emploi au niveau du territoire académique, pour pourvoir rapidement ces derniers postes vacants.

Formation et accompagnement des contractuels

Les nouveaux contractuels sont accompagnés dans leur établissement d'accueil par un tuteur (dans le second degré) ou un conseiller pédagogique (dans le premier degré). Ils bénéficient également de formations spécifiques pour faciliter leur prise de fonctions. Tout au long de leur contrat, ils ont accès aux formations pédagogiques et disciplinaires proposées par l'école académique de la formation continue (EAFC).

Engagée dans la fidélisation de ces agents contractuels, l'académie d'Aix-Marseille les accompagne par ailleurs dans la préparation des concours enseignants pour ceux qui souhaitent devenir titulaires.









ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN CP, CE1

À la rentrée 2022, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. L'objectif de ces évaluations est de permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Les passations seront organisées par chaque école du 12 au 23 septembre 2022. Les résultats des évaluations seront communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale et les professeurs des écoles, pourront s'appuyer sur ces résultats et leur analyse pour renforcer le travail inter cycle avec les écoles maternelles.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN 6E

Comme chaque année, les élèves de sixième passeront, à la rentrée, des évaluations nationales en français et en mathématiques.

Les passations seront organisées par chaque collège **du 12 au 30 septembre 2022.**

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

La mise à disposition de l'ensemble des résultats individuels des élèves est étendue à cette rentrée à d'autres domaines : « résolution de problèmes », « automatismes », « compréhension de l'écrit » et « lexique ».

En français, **la fluence de lecture** sera de nouveau évaluée lors d'une passation individuelle.

Les résultats des tests de fluence permettront de disposer de références et d'indicateurs à tous les niveaux (départemental, académique et national) sur cette compétence spécifique.

L'objectif de ces évaluations est

d'accompagner le pilotage pédagogique des établissements en permettant aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves en début de sixième. Il s'agit de partager et d'exploiter les résultats, au sein de l'établissement, pour mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés et de trouver dans le cadre des conseils écolescollège, et en concertation avec les professeurs des écoles, des stratégies pédagogiques pour améliorer les compétences des élèves.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN 2NDE

À la rentrée 2022, tous les élèves de seconde générale et professionnelle passeront un test de positionnement en français et en mathématiques.

Un test de positionnement sera également disponible pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP.

Les passations seront organisées par chaque lycée du 12 au 30 septembre 2022.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations. La mise à disposition des résultats individuels des élèves ainsi que des tableaux de bord pour les parties « compréhension de l'écrit » en français et « automatismes » en mathématiques sera reconduite, répondant ainsi à une demande forte des professeurs. L'objectif de ces tests de positionnement est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves afin de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

L'enseignement des mathématiques dans le tronc commun

La réforme du lycée général et technologique est désormais stabilisée dans son équilibre général.

Toutefois, des ajustements sont proposés à la rentrée 2022, notamment dans le but de renforcer la place des mathématiques au lycée général et d'y assurer un enseignement pour tous. Ainsi, un enseignement de mathématiques est ajouté au sein de l'enseignement scientifique en classe de première. L'objectif est de garantir à tous les élèves de la voie générale la maîtrise

des notions mathématiques fondamentales dont ils auront besoin, quel que soit le parcours de formation qu'ils choisiront par la suite.

Pour cette année 2022-2023, cet enseignement pourra être suivi à titre facultatif par les élèves qui n'ont pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques, et leur ouvrira les portes, le cas échéant, de l'option mathématiques complémentaires en classe de terminale.



La voie professionnelle : un lycée professionnel d'excellence pour assurer la réussite de tous.

Près d'un tiers des lycéens s'engagent dans la voie professionnelle et choisissent plus tôt que d'autres leur futur métier. Ces parcours peuvent offrir aux jeunes de remarquables trajectoires de formation. L'enrichissement du dispositif Inser Jeunes donnera mieux à voir ce que deviennent les diplômés de cette voie de formation. Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, la Semaine des lycées professionnels permettra dans toutes les académies de valoriser cet univers trop souvent négligé et mésestimé.

La transformation engagée du lycée professionnel sera poursuivie : l'organisation de la classe de seconde par famille de métiers, la co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, la réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves concourent à la motivation et à la réussite du plus grand nombre

L'expérimentation Avenir pro, mise en place dans une centaine de lycées professionnels en 2021-2022, sera étendue : dans tous les lycées professionnels, des actions spécifiques permettant l'accès facilité à l'emploi seront déployées, dans la continuité des modules d'insertion des classes de terminale.

Les périodes de formation en milieu professionnel seront replacées au centre des dispositions pédagogiques après avoir été impactées par la crise sanitaire.

Renforcement du continuum bac pro - BTS : encourager la poursuite d'études en BTS par une pédagogie adaptée favorisant la réussite des étudiants.

Le label **« Lycée des métiers »** est attribué aux établissements dont le pilotage, les actions et les projets répondent aux exigences d'un cahier des charges très précis. **Il constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle** par la mise en place d'une organisation et d'une démarche collective d'amélioration continue. Il vise à reconnaître et valoriser une dynamique particulière déployée par l'établissement. Dans l'académie d'Aix-Marseille

47 établissements sont labellisés « Lycée des métiers ».

→ Pour en savoir plus :

www.ac-aix-marseille.fr/lycee-des-metiers







pHARe est un programme systémique qui vise à prévenir le harcèlement, l'identifier au plus tôt pour améliorer la prise en charge des situations.

Après une phase d'expérimentation de deux ans, le programme de lutte contre le harcèlement **pHARe** a été déployé dans **62 collèges, 62 écoles et 3 lycées** à la rentrée 2021.

À la rentrée 2022, le programme pHARe est généralisé à l'ensemble des écoles et des collèges de l'académie.

Le programme pHARe s'appuie sur plusieurs principes :

- Mesure du climat scolaire
- Implication des personnels et formation d'une équipe ressource
- Contenus de formation pour les élèves
- Collaboration avec les associations partenaires

L'expérimentation a montré que l'ensemble de la communauté éducative se mobilise avec des effets très positifs sur le climat scolaire et l'implication des élèves. Un plan de formation et d'accompagnement est proposé à tous les chefs d'établissements et les inspecteurs, les directeurs d'école, les professeurs et l'ensemble des personnels éducatifs.

→ Pour en savoir plus sur le programme pHARe :

www.ac-aix-marseille.fr/phare-le-programme-delutte-contre-le-harcelement-a-l-ecole-122912





L'académie d'Aix-Marseille dispose d'une offre de formation en provençal, structurée de l'école à l'université. Les élèves peuvent ainsi valider leurs compétences en langue régionale à tous les niveaux, notamment lors des examens (DNB, Baccalauréat).

Sous l'impulsion du recteur de l'académie d'Aix-Marseille, un concours académique « Parlo-me d'acò! » a été créé au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Ce concours est une occasion, pour les classes engagées, de donner à entendre la musicalité de la langue, tout en laissant libre cours à l'imagination et à la création. Cette initiative s'adressait à tous les élèves qui suivent un cours de provençal ou d'alpin, dans un établissement public ou privé de l'académie d'Aix-Marseille.

Pour cette première édition, des productions orales – en provençal (rhodanien ou maritime) ou en alpin – enregistrées par des classes allant du C.P. à la terminale, étaient attendues sur une thématique définie, s'inscrivant dans les programmes en vigueur pour l'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales.

La remise des prix du **1**er **concours académique de provençal** « Parlo-me d'aco » s'est déroulée le jeudi 23 juin 2022, au château de l'Emperi à Salon-de-Provence.

- 4 établissements lauréats ont été récompensés :
- École Jean Mermoz 1 d'Aubagne (classe de CE1/CE2)
- Collège Charloun Rieu de Saint-Martin-de-Crau (Classe de 6°)
- Collège Alphonse Silve de Monteux (Classe de 5°)
- Lycée Alphonse Daudet de Tarascon (Classe de Terminale)
- → Pour en savoir plus sur l'enseignement du provençal dans l'académie d'Aix-Marseille : www.ac-aix-marseille.fr/apprendre-le-provencal-122840







La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, constitue une priorité nationale. Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Les effectifs d'élèves en situation de handicap n'ont cessé d'augmenter, montrant les capacités de l'École à s'adapter et à mobiliser les moyens nécessaires pour scolariser tous les élèves.

Ainsi, près de 22 000 élèves ont disposé d'un projet personnalisé de scolarisation dans l'académie en 2021-2022 (à titre de comparaison, à la rentrée 2018, 16 693 élèves étaient concernés par ce dispositif).

Trois priorités guident les actions tout au long de l'année :

- offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers
- construire un appui effectif pour renouer la confiance avec les familles
- proposer un meilleur accompagnement de tous les personnels pour développer l'Education inclusive.

L'académie se mobilise pour promouvoir l'École inclusive de la maternelle à l'université.

PERSONNALISATION DES PARCOURS DE SCOLARISATION

Face aux élèves à besoins éducatifs particuliers, la première réponse est celle de la différenciation pédagogique proposée par les enseignants dans leur classe :

- réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP)
- mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation

À cette fin, l'application numérique du **livret de parcours inclusif** a été mise à la disposition de toutes les écoles et de tous les établissements depuis le 31 janvier 2022 afin de répondre à quatre objectifs principaux :

- faciliter le suivi de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers
- apporter aux familles une plus grande lisibilité sur la scolarisation de leur enfant
- mettre en place rapidement et efficacement les aménagements et adaptations nécessaires
- mutualiser l'ensemble des mesures, plans et dispositifs dans un document unique

Dès janvier 2022, des actions de formations ont été déployées dans toute l'académie. Tous les formateurs et professeurs-ressources maîtrisent les fonctionnalités de l'application et accompagnent son déploiement afin de généraliser l'usage de ce livret de parcours inclusif en 2022-2023.

L'utilisation du numérique au service des apprentissages est renforcé, l'usage du matériel pédagogique adapté est amélioré, des ressources sont élaborées.

La continuité du parcours est prise en compte selon le **projet personnalisé d'orientation de l'élève (PPO)**:

- Liaison avec le supérieur dans le cadre des universités de la région : dispositif d'accompagnement renforcé
- Accès à l'emploi : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP)

La collaboration avec les établissements médico-sociaux par le biais d'une conventioncadre avec l'agence régionale de santé (ARS) contribue au déploiement des unités d'enseignement externalisées dont celles spécialisées pour les élèves autistes.

À ce jour, l'académie dispose de cinq unités d'enseignement autisme en maternelle et quatre en élémentaire.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES INCLUSIVES

Le plan académique de formation dispose d'un volet diversifié pour accompagner les enseignants, et la communauté éducative tout entière pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il s'agit d'une offre de formations visant à :
• perfectionner et adapter ses pratiques
professionnelles aux élèves à besoins éducatifs
particuliers, par une meilleure connaissance

des troubles et le développement de pratiques inclusives ;

• valoriser ses compétences en préparant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou par validation d'acquis de l'expérience. Un plan proposant des modules de formation continue est dédié aux Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH):

- Poursuivre l'acquisition des compétences et connaissances non acquises en formation initiale
- Former aux gestes et outils pour accompagner les élèves en situation de handicap
- · Accompagner l'évolution professionnelle

Depuis la rentrée 2019, un vademecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est mis à disposition des chefs d'établissements et des équipes enseignantes et actualisé chaque année.

Cinq thématiques y sont développées :

- · Piloter un établissement inclusif
- Construire des pratiques inclusives
- Construire le parcours des élèves
- S'informer et se former
- Évaluer



Le label **« Internat d'excellence »** est créé pour encourager et développer la politique de revitalisation de l'internat.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Trois options sont distinguées au sein de ce label :

- Résidences thématiques
- Internats d'excellence
- Internats du pro

Le cahier des charges définit les critères d'évaluation et de labellisation des projets d'internat du XXI^e siècle, propose des exemples d'actions et de partenariats pour chacune des trois options du label, précise le processus de labellisation et les modalités de candidature et fixe les conditions de sélection des demandes de cofinancement du Plan de relance pour les internats d'excellence.

11 établissements de l'académie sont labellisés internat d'excellence :

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence : la cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette et le lycée Pierre-Gilles de Gennes de Digne-les-Bains
- Dans les Hautes-Alpes : le collège Les Hautes Vallées de Guillestre, la cité scolaire Honoré Romane de Embrun et le lycée professionnel Sévigné de Gap
- Dans les Bouches-du-Rhône: le lycée Latécoère d'Istres, le lycée professionnel Les Alpilles de Miramas, le lycée polyvalent Marseilleveyre de Marseille et le collège Van Gogh d'Arles
- Dans le Vaucluse : le lycée polyvalent Victor Hugo de Carpentras et le lycée polyvalent Lycée de l'Arc d'Orange



Liberté Égalité Fraternité





